

POURQUOI ACCUEILLIR UN VOLONTAIRE ?

Le service civique représente un bénéfice pour tous

POUR VOTRE ORGANISME

Le service civique permet d'amplifier vos actions, d'expérimenter des projets d'innovation sociale et d'aller à la rencontre de nouveaux publics.

POUR LES JEUNES QUI S'ENGAGENT

Le service civique leur offre une expérience de vie unique pendant laquelle ils pourront mûrir, gagner en confiance et prendre le temps de réfléchir à leur avenir.

POUR L'ENSEMBLE DE LA SOCIÉTÉ

Tous peuvent bénéficier de l'action des volontaires sur le terrain, qui crée une nouvelle relation entre vos publics et votre structure.

LE SERVICE CIVIQUE...

✓ C'EST

- Une expérience et un dispositif d'engagement au service de l'intérêt général
- Un moyen de donner plus d'ampleur à vos projets
- Un coup de pouce pour permettre aux jeunes de découvrir un nouvel univers
- Accessible à tous pour les jeunes, sans conditions de diplômes ou de compétences

✗ CE N'EST PAS

- Un emploi déguisé, ni un stage
- Une substitution de l'action des salariés ou bénévoles
- Un support au fonctionnement de l'organisme (mission de comptabilité, gestion, communication...)

La Ligue de l'Enseignement accompagne aussi les projets d'accueil internationaux !
Contactez-nous international@ligue18.org

Ligue de l'Enseignement du Cher

5 Rue Samson
18 000 Bourges

02 48 48 01 00
servicecivique18@ligue18.org



SERVICE CIVIQUE

LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT
DU CHER VOUS ACCOMPAGNE

S'ENGAGER EN SERVICE CIVIQUE

Le Service Civique est **un engagement** au service de l'intérêt général, qui permet aux jeunes volontaires de **réaliser une mission** en faveur de la cohésion nationale et de la solidarité.

Sans condition de formation, de compétences ou d'expériences préalables, seule la motivation compte.

L'engagement du volontaire est indemnisé en reconnaissance du service rendu à la Nation.

Il peut être effectué en France ou à l'étranger au sein d'associations, de collectivités territoriales (mairies, départements ou régions) ou d'établissements publics (hôpitaux, musées, collèges, lycées...).

 Ouvert à tous de **16 à 25 ans**
jusqu'à 30 ans pour les personnes en situation de handicap

 Durée de la mission de **6 à 12 mois**

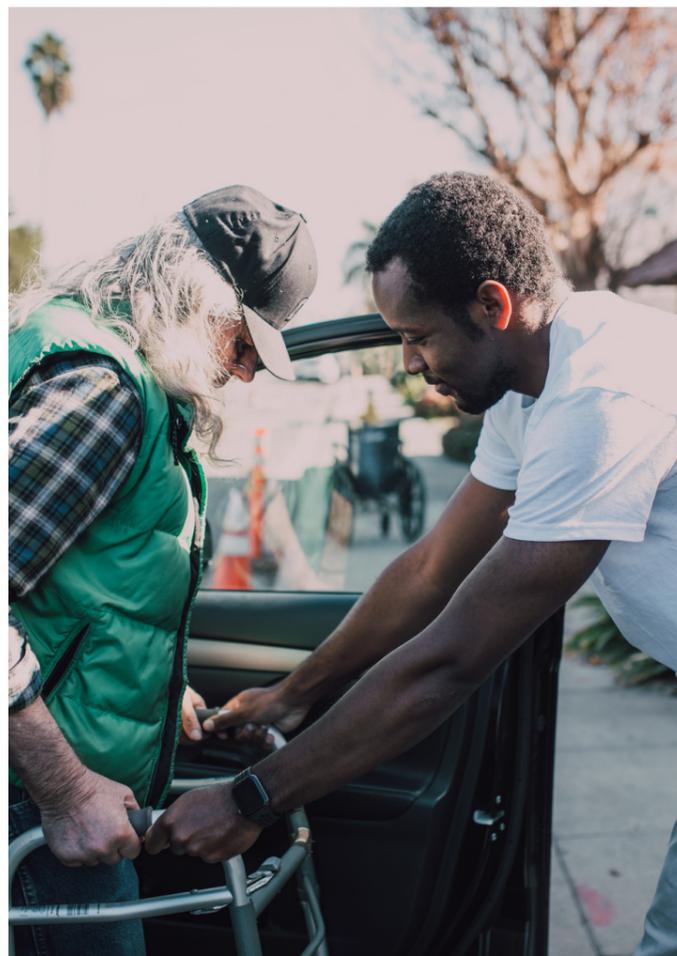
 Durée hebdomadaire **24h/semaine**
minimum

 **619.83€ net par mois**
Indemnités de l'état 504,98€
Structure d'accueil 114,85€

Trouvez votre mission sur **SERVICE-CIVIQUE.GOUV.FR**

dans l'un des **10 domaines d'action** reconnus prioritaires pour la Nation :

-  Intervention d'urgence en cas de crise
-  Mémoire et citoyenneté
-  Développement international et action humanitaire
-  Environnement
-  Culture et Loisirs
-  Éducation pour tous
-  Citoyenneté européenne
-  Santé
-  Sport
-  Solidarité



LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT ACCOMPAGNE LES ASSOCIATIONS

De la définition de la mission à l'accompagnement des volontaires, la Ligue de l'enseignement s'engage à vos côtés pour un service civique utile aux jeunes, aux associations, aux collectivités et à la société.

COMMENT ACCUEILLIR UN VOLONTAIRE ?

- **Accueil direct** : agrément de votre association par l'État
- **Intermédiation** : accueillir des volontaires par l'intermédiaire d'un organisme déjà agréé, comme la Ligue de l'Enseignement

UN ACCOMPAGNEMENT DE PROXIMITÉ

Dans le cadre de son intermédiation, la Ligue met son expertise à votre disposition pour vous permettre de vous concentrer sur l'accompagnement et le projet du volontaire :

 En vous aidant à **recruter** et à **définir la mission du volontaire** (définition et rédaction de la mission, diffusion de l'offre et aide au recrutement)

 En **prenant en charge la gestion** et le **suivi administratif** et **financier** de la mission (édition des contrats, des conventions, des relations avec l'Agence du Service Civique, assurance...)

 En proposant **des formations pour les tuteurs** afin de les aider à accompagner le volontaire durant sa mission (une journée obligatoire)

 En organisant **la formation civique et citoyenne obligatoire des volontaires** (2 jours), et le passage du **PSC1**

 En participant, à vos côtés, à **l'accompagnement au projet d'avenir des volontaires** dans le cadre du "double-tutorat"

 Pour bénéficier de ce service, votre association doit s'affilier à la Ligue de l'enseignement. Cette affiliation donne droit à de nombreux autres avantages.